

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Nature / Unité Nature Chasse et Pêche

## ARRÊTÉ du 16 MAI 2023

PORTANT AUTORISATION DE RÉGULATION D'ANIMAUX D'ESPECES NON DOMESTIQUES CAUSANT DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DES DOMMAGES SUR LES BIENS OU D'AUTRES MOTIFS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL OU ÉCONOMIQUE

#### Le Préfet de la Gironde

**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L.427-6 de ce même code fixant le s conditions dans lesquelles le Préfet peut ordonner la destruction d'animaux d'espèces non domestiques pouvant occasionner des risques pour la santé et la sécurité publique, des dommages sur les biens ou d'autres motifs d'ordre environnemental, social ou économique,

**Vu** l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer en matière d'environnement,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature générale du directeur départemental des territoires et de la mer, Vu le demandeur et le(s) motif(s) d'intervention visés à l'article 1er,

**Considérant** que les opérations de destruction d'animaux d'espèces non domestiques pouvant occasionner des risques pour la santé et la sécurité publique, des dommages sur les biens ou d'autres motifs d'ordre environnemental, social ou économique, sont motivées dans le respect des motifs prévus par l'article L 427-6 du code de l'environnement,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

### **ARRÊTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Madame MELIN Marie-France et Monsieur BRETHES Armel, lieutenant(s) de louveterie, est (sont) autorisé(s) à procéder à la régulation d'animaux non domestiques causant des des risques pour la santé et la sécurité publique, des dommages sur les biens ou d'autres motifs d'ordre environnemental, social ou économique.

Les opérations de régulation seront organisées sous le contrôle et la responsabilité technique du (ou des) lieutenant(s) de louvèterie.

Les précisions concernant cette autorisation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Période de validité	Jusqu'au 25 JUIN 2023
Commune(s) concernée(s)	VIRELADE et ARBANATS sur la propriété de M. PERRET Cédric
Animaux concernés	Pigeon ramier
Mode(s) d'intervention	Tir avec arme à feu
Coordonnées du (ou des) demandeur(s)	M. PERRET Cédric (Tél. : 06 29 51 83 37)
Nature du risque ou des dommages	Dégâts sur cultures
Avis de la fédération départementale des chasseurs	Favorable en date du 15/05/2023

1

### Article 2: Conditions d'intervention

Le(s) lieutenant(s) de louvèterie visé(s) à l'article 1<sup>er</sup> pourra(ont) déléguer l'autorisation de régulation à 10 chasseurs maximum à l'aide de l'imprimé annexé au présent arrêté. La délégation est incessible et entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et s'achèvera sur décision du Lieutenant de Louvèterie ou au plus tard à la date de fin de validité de l'arrêté.

Les personnes effectuant les tirs devront être en possession de la délégation, d'une copie du présent arrêté, de leur permis de chasser, de sa validation annuelle et de leur assurance, lors de leurs interventions sur le terrain.

Ces personnes devront également respecter les consignes notamment de sécurité et rendre compte au Lieutenant de Louvèterie à la fin de chaque intervention

La venaison sera gérée par les lieutenants de louveterie visés dans l'article 1er.

Dans le but de limiter les risques sanitaires, lors des opérations destinées à ramener le gibier prélevé, une attention particulière devra être portée à la désinfection des mains et des objets utilisés lors de cette étape.

Le transport d'animaux chassables ou susceptibles d'occasionner des dégâts vivants est formellement interdit.

<u>Article 3</u>: A la fin des opérations de régulation, un compte-rendu d'exécution devra être adressé à la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, 35 rue de Géreaux 33500 LIBOURNE (<u>christine.sanchot@gironde.gouv.fr</u>).

<u>Article 4</u>: Le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et le(s) lieutenant(s) de louvèterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,

Pour le directeur départemental des territoires
et de la mer, par délégation,
La cheffe de l'unité Nature,

Delphine ESPALIEU

35 rue de Géreaux 33500 LIBOURNE Tél : 07 88 48 15 43 Mail : christine.sanchot@gironde.gouv.fr



Période de validité

Commune(s)

Fraternité

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Nature / Unité Nature Chasse et Pêche

# <u>DELEGATION D'UNE AUTORISATION DE TIR DE REGULATION</u> <u>ATTRIBUEE AU(X) LIEUTENANT(S) DE LOUVETERIE</u>

Objet : Arrêté préfectoral autorisant la régulation d'oiseaux par tir dans le cadre de la limitation des dégâts agricoles :

VIRELADE et ARBANATS sur la propriété de M. PERRET Cédric

Jusqu'au 25 JUIN 2023

<u>concernee(s)</u>	' '
Animaux concernés	Pigeon ramier
Mode(s) d'intervention	Tir avec arme à feu
Coordonnées du (ou des) demandeur(s)	M. PERRET Cédric (Tél. : 06 29 51 83 37)
agissant en qualité de li téléphone)	(Tél. :///) eutenant de louvèterie délègue l'autorisation de destruction à : (Nom, prénom et n° de
La présente délégation	est incessible et entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et s'achèvera nt de louvèterie ou au plus tard à la date de fin de validité de l'arrêté susvisé.
	oivent délégation s'engagent à respecter les consignes du  (ou des) lieutenant(s) de ons d'intervention suivantes :
	cuant les tirs devront être titulaires du permis de chasser validé pour la saison nsi que de l'assurance en cours de validité.
- Les personnes ayant dintervention,	lélégation devront rendre compte au(x) lieutenant(s) de louvèterie à chacune de leur
	les risques sanitaires, lors des opérations destinées à ramener le gibier prélevé, une evra être portée à la désinfection des mains et des objets utilisés lors de cette étape.
- Le transport d'anima interdit.	ux chassables ou susceptibles d'occasionner des dégâts vivants est formellement
Fait à	Le lieutenant de louveterie désigné,
Date : Le	Signature :